



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep de Lanaudière

Décembre 2022

Québec, le 21 février 2023

Madame Hélène Bailleu
Directrice générale
Cégep de Lanaudière
781, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J5Y 1B4

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de la réunion du 21 décembre 2022, du suivi transmis par le Cégep de Lanaudière le 21 juin 2022 concernant des recommandations émises dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de février 2019, la Commission avait recommandé :

- au collège constituant de Joliette « de mettre en place les mécanismes pour assurer la qualité de ses évaluations finales de cours (EFC), c'est-à-dire qu'elles sont en lien avec le contenu enseigné et en adéquation avec les objectifs du programme selon les standards établis »;
- au collège constituant de L'Assomption « de mettre en place tous les mécanismes qui permettront à la direction du collège constituant d'assurer la qualité de ses programmes d'études, et d'en assurer le suivi ».

Pour ce qui est de la première recommandation, le collège constituant de Joliette décrit les mécanismes dont il s'est doté pour valider la concordance des plans de cours avec les plans-cadres de cours et avec la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) quant à la description de l'EFC. La démarche prévoit qu'à chaque session, les départements adoptent les plans de cours et les transmettent, accompagnés du processus départemental d'adoption suivi, à la Direction des études. Pour les guider, deux outils ont été élaborés par le Collège. La *Grille d'appréciation pédagogique de plans de cours* fait office de liste de vérification de la conformité du plan de cours. La *Fiche synthèse*

d'appréciation des plans de cours résume l'ensemble des constats réalisés à l'aide de la grille d'appréciation. Ces outils obligatoires permettent de veiller à ce que la description de l'EFC, dans le plan de cours, concorde avec ce qui est prévu dans le plan-cadre de cours en conformité avec la PIEA. Lorsque des éléments non conformes sont détectés, la Direction adjointe des études transmet la fiche synthèse contenant des précisions sur les modifications requises au professeur concerné qui doit procéder aux ajustements nécessaires et transmettre le plan de cours modifié à la direction adjointe selon un échéancier prédéterminé.

La Commission remarque les actions entreprises par le collège constituant de Joliette en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité et sa gestion dynamique et intégrée. Néanmoins, sa démonstration ne permet pas de conclure que le mécanisme prévu assure l'examen des EFC. Par conséquent, il ne garantit pas que les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards établis. En effet, le processus prévu porte sur la description qui est faite de l'EFC au plan de cours, et non pas sur l'instrument d'évaluation en tant que tel. Ainsi, il n'est pas possible de conclure que les EFC sont analysées selon une fréquence et des balises déterminées, ni que cette analyse est encadrée par une instance afin d'assurer la prise en charge des améliorations requises, le cas échéant.

Pour ces raisons, la Commission n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de conclure à l'efficacité des mécanismes présentés en réponse à la recommandation, qui est par conséquent maintenue. Elle demande au Collège d'achever ses travaux relatifs à la mise en œuvre de mécanismes permettant d'assurer que ses EFC sont en lien avec le contenu enseigné et en adéquation avec les objectifs du programme selon les standards établis, et ce, d'ici le **31 août 2023**.

Pour ce qui est de la seconde recommandation, le collège constituant de L'Assomption décrit d'abord les principaux mécanismes de sa nouvelle *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*. Aussi, il réfère à trois cadres de référence qu'il a adoptés : le *Cadre de référence pour la gestion des programmes d'études*, le *Cadre de référence pour la modification d'une grille de cours* et le *Cadre de référence pour les instances de concertation liées aux programmes et aux cheminements d'études* qu'il joint en annexe. De plus, il réfère à quelques éléments de sa nouvelle PIEA en lien avec la qualité de la gestion des programmes. Enfin, le Collège fournit 10 exemples de suivis visant à témoigner de leur prise en charge par la Direction, notamment le rapport d'évaluation du programme *Arts, lettres et communication*, le plan de travail du

comité de programme de *Techniques d'orthèses visuelles* et un procès-verbal du comité de programme de *Sciences de la nature*.

La Commission note les actions entreprises par le collège constituant de L'Assomption en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité et sa gestion dynamique et intégrée. Dans sa démonstration, il fait état de la mise en œuvre de certains mécanismes en vue d'assurer la qualité de ses programmes d'études. Néanmoins, il ne témoigne pas de sa capacité à déceler les points à améliorer ni à assurer la prise en charge des suivis à effectuer tel que le requiert la recommandation.

Pour ces raisons, la Commission n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de conclure à l'efficacité de ces mécanismes. La recommandation est donc maintenue en l'attente des documents, d'ici le **31 août 2023**, permettant de compléter la démonstration de la mise en œuvre des mécanismes et d'attester de la prise en charge des suivis à effectuer.

Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Isa Vekeman-Julien.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La Secrétaire générale,

Original signé

Nathalie Savard

c. c. M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette
M^{me} Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption